

**Décret N°99-452/PRES promulguant
la loi 025/99/AN du 16 novembre
1999, portant réglementation
générale des sociétés à capitaux
publics**

**LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES ;**

Vu la constitution ;

Vu la lettre n°99-051/AN/CAB/CONF du 27 novembre 1999, du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°025/99/AN du 06 novembre 1999 ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Est promulguée la promulgation la loi n°025/99/AN du 06 novembre 1999, portant réglementation générale des Sociétés à capitaux publics.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 décembre 1999

Blaise COMPAORE

